



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Notice descriptive du projet d'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Gruissan

Le projet soumis à la présente enquête publique porte sur l'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de Gruissan. Il consiste en la création d'un réseau hydraulique destiné à irriguer 279 ha de parcelles agricoles, majoritairement constituées de vignes, ainsi que le stade communal de Gruissan de 3ha.

Ce projet d'aménagement du réseau d'irrigation concerne la commune de Gruissan et la commune de Narbonne sur un linéaire de 25 km partant, au nord, de la commune de Narbonne, depuis la station de surpression du Quatorze de la compagnie BRL, en longeant le massif de la Clape par l'ouest puis par le sud. Ce réseau sera enterré, majoritairement sous voirie existante. Le cheminement du réseau s'accompagne d'une étude d'impact environnementale produite à l'appui.

Le besoin en eau est estimé à 216 m³/h et sera fourni exclusivement depuis la station du Quatorze, soit la totalité du débit de la station du Quatorze en période estivale. Les prélèvements se feront durant la période estivale et l'irrigation s'effectuera au moyen de gouttes à gouttes, au niveau du sol et à la demande.

Pour ce réseau, 21 bornes d'irrigation sont prévues pour permettre, ensuite, le raccordement des agriculteurs pour l'irrigation de leurs parcelles. Elles seront réparties sur l'ensemble du linéaire. Ces bornes seront des cabines semi-enterrées connectées, activables à distance selon un volume et un débit défini en amont (quota annuel défini pour chaque borne, en accord avec l'ASA), via une application sur smartphone. Un système de télécommunication sera mis en place afin de faire le lien entre les usagers (agriculteurs) et les bornes.